

**Guy Dréano**

---

# Guide de l'AMP

Aide médico-psychologique

Statut et formation - Institutions - Pratiques professionnelles

4<sup>e</sup> édition

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2012

5 rue Laromiguière, 75005 Paris

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN 978-2-10-072187-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

---

# Sommaire

PRÉFACE À LA QUATRIÈME ÉDITION	VII
AVANT-PROPOS. UN PARI DÉLICAT	XI
INTRODUCTION	1

## PREMIÈRE PARTIE

### FONDEMENTS, ORIGINES ET SITUATION ACTUELLE

CHAPITRE 1. QUELQUES REPÈRES PRÉALABLES	7
CHAPITRE 2. LES RACINES DE LA PROFESSION	17
CHAPITRE 3. NAISSANCE ET ÉVOLUTION DE LA PROFESSION	39
CHAPITRE 4. SITUATION ACTUELLE ET FORMATION	45
BIBLIOGRAPHIE	63

## DEUXIÈME PARTIE

### LA DÉPENDANCE

CHAPITRE 5. DÉPENDANCE ET AUTONOMIE, CADRE GÉNÉRAL	67
CHAPITRE 6. LES CLASSIFICATIONS	73
CHAPITRE 7. LES CAUSES PREMIÈRES DU HANDICAP	97

CHAPITRE 8. LES PRINCIPALES AFFECTIONS	103
BIBLIOGRAPHIE	145

TROISIÈME PARTIE

L'APPAREIL

CHAPITRE 9. L'ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF : LES PRINCIPES	149
CHAPITRE 10. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE	175
CHAPITRE 11. LES ÉTABLISSEMENTS ET LES SERVICES	181
CHAPITRE 12. L'INSTITUTION ET SES EMPLOIS	203
BIBLIOGRAPHIE	215

QUATRIÈME PARTIE

L'EXERCICE

CHAPITRE 13. LES CONDITIONS D'ACCÈS À L'EXERCICE	219
CHAPITRE 14. BESOINS ET ATTENTES	229
CHAPITRE 15. L'INSTITUTION, UN APPUI POUR L'EXERCICE	241
CHAPITRE 16. LA RELATION D'ACCOMPAGNEMENT	271
CHAPITRE 17. L'AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE ET SES MÉDIATIONS	289
CHAPITRE 18. LA FAMILLE PARTENAIRE	325
CHAPITRE 19. RETOUR SUR LES PRATIQUES	333
BIBLIOGRAPHIE	349

## SOMMAIRE

---

### ANNEXES

---

1. ARRÊTÉ RELATIF AU DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE	353
2. RECOMMANDATIONS AUX ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES	371
3. CIRCULAIRE RELATIVE À LA DISTRIBUTION DES MÉDICAMENTS	377
4. LES ÉCOLES	381
5. ADRESSES UTILES	391
6. LES REVUES PROFESSIONNELLES	395
7. SIGLES	397
INDEX	401
TABLE DES MATIÈRES	411



---

# Préface à la quatrième édition

« *L'espoir des hommes se glisse partout  
à travers l'opacité des obstacles.* »  
François TOSQUELLES<sup>1</sup>

**I**L Y A MAINTENANT plus de cinquante ans, puisque l'aventure commence dans l'immédiat après guerre, la société, sans doute humanisée par l'épouvante des événements vécus, intégrait dans ses promesses d'avenir, opportunément et prioritairement, tournées vers la jeunesse, la nécessité aussi, d'un autre regard et d'une aide à « l'enfance et l'adolescence dite alors inadaptée ».

Ce concept, aujourd'hui oublié, l'organisation sociale ayant évolué et les difficultés sociales étant posées de manière plus étendue et en d'autres termes, était alors censé concerner la totalité des motifs de tous ordres, rendant difficile l'adaptation ou, comme on le dira plus tard, l'autonomie.

Parallèlement initiée dans ce contexte, « l'éducation spécialisée » semblait théoriquement pouvoir assurer cette mission.

Dans les faits, le champ d'exercice de l'éducation spécialisée va surtout se limiter aux difficultés comportementales ou d'origine sociale, puis aux formes de déficiences ayant une autonomie suffisante, laissant pour longtemps à d'autres, sauf marginalement, l'initiative de s'investir dans les formes de dépendances plus sévères qui engagent différemment l'accompagnant et notamment par l'apport d'autres soins.

---

1. François TOSQUELLES, *De la personne au groupe*, Toulouse, Érès, 1995.

Longtemps en retrait, cette autre fonction très proche<sup>1</sup> et pourtant bien distincte, dont l'émergence se réalise en parallèle, va donc évoluer, mais de manière plus discrète. Successivement nommée : aide maternelle, puis aide médico-pédagogique cette fonction qui elle aussi se cherchait devra attendre plus longtemps un début de reconnaissance car ce n'est qu'en 1972, avec l'obtention d'un certificat, dans le cadre d'une formation devenue enfin nationale, que le titre d'Aide Médico-Psychologique sera officialisé. Dès lors, il était devenu légitime et juste de faire connaître et de valoriser cette fonction qui avait elle aussi acquis sans conteste et à part entière le statut de profession.

Ce constat étant bien établi, c'est ce désir et la volonté insistante de faciliter et fortifier cette identité qui sont depuis 1997 la raison d'être du *Guide de l'Aide Médico-Psychologique* et de ses actualisations successives.

L'intégration, en 2006, des aides médico-psychologiques dans le cadre des professions éducatives (niveau trois) en a structurellement et de manière inattendue modifié l'identité et l'avenir. C'est néanmoins la même logique qui anime cette quatrième édition où persiste et résiste l'idée qu'il y a dans la nature de ces accompagnements des dimensions qui leur sont spécifiques et dont il faut poursuivre la promotion. Indépendamment d'ailleurs du titre de ses acteurs, qu'ils soient aides médico-psychologiques, moniteurs-éducateurs ou éducateurs spécialisés... quand ils remplissent cette fonction.

Les AMP restent évidemment au centre de cet ouvrage qui tient compte du fait que les textes qui définissent le métier ont élargi son champ d'exercice tandis que leurs référentiels, professionnel ou de formation, attestent toujours que leur cœur de métier reste bien la grande dépendance.

Ce que disent moins les textes, car l'on sort là de ce qui peut se décréter mais que parfois l'organisation sociale laisse trop souvent entendre, c'est que cette forme d'aide ne peut être réduite à une prestation de service.

Curieuse perspective en effet quand on sait que ce qui fait le fondement de toute relation d'accompagnement et sans lequel les autres compétences sont dérisoires, se passe essentiellement à ce niveau paraprofessionnel, qui est celui du « don », celui de l'échange, où il convient « d'y croire » suffisamment et donc aussi de payer de sa

---

1. Cf. chapitre 2 et 3.



personne. Toutes choses qui se passent lorsque l'AMP se donne à prendre comme sujet, alors que l'autre, celui qui va mal, quoi qu'il dise, quoi qu'il fasse, quoi qu'il pense, a d'abord besoin de rencontrer quelqu'un pour qu'en chemin le reste puisse peut-être advenir.

Point d'accroche difficile à exprimer et à traduire, ce qui est donné là n'est sans doute pas gratuit, mais ne se rétribue pourtant pas. Or c'est bien sur cette ébauche de lien, sur cette assise de sécurité, quand on y parvient, que s'inaugurent : confiance, initiative, autonomie, identité, insertion, ou à l'opposé, méfiance isolement, et non accès à l'autonomie.

On est là à la source de ce qui fonde cette fonction et transcende les différents métiers de l'aide médico-psychologique : que ce soit les plus anciens en direction de l'enfance polyhandicapée ou ceux qui en quelques années n'ont cessé de se développer en direction des accidentés, des personnes âgées dépendantes des soins palliatifs avec l'accompagnement à la fin de la vie ou d'autres formes aliénantes d'accidents de l'existence.

Il est certain que selon la nature des dépendances et les circonstances qui les entourent, les AMP auront toujours à développer un savoir-faire particulier, spécifique, mais celui-ci, quelles que soient les causes et conséquences de la dépendance concernée, restera d'abord tributaire d'un pré-requis de base : la conviction pour l'AMP que l'autre est une valeur à protéger et promouvoir, valeur commune et essentielle, qui reste finalement l'objet toujours central de cette nouvelle édition car il transcende toutes les évolutions.

*« Jouer cœur est simple, il faut en avoir, voilà tout. »*  
Jean Cocteau<sup>1</sup>

---

1. Jean COCTEAU, *Le secret professionnel*, 1922.



## Avant-propos

---

# Un pari délicat

*On n'apprend rien d'un voyage  
si on n'accepte pas d'être désorienté.*

**Q**UI A PU, comme professionnel ou usager, faire l'expérience de ces « entreprises » à vocation si particulière que sont les lieux d'accompagnement social et médico-social sait que l'adéquation des environnements relationnel et social, simultanément proposés, n'est pas à considérer comme une simple valeur ajoutée, qui, comme ailleurs, en faciliterait la production ou le commerce. Mais bien plutôt comme un substrat de dispositions consubstantielles, intégrées et indissociables des soins professionnels, que ceux-ci soient envisagés sous l'angle de la cure ou du « care ».

En l'occurrence, il ne s'agit pas là d'un constat anodin, mais bien d'un aspect essentiel spécifique à ces structures qui, quand on l'intègre, oblige ce type d'institution, dont l'objet est d'aider à être les personnes qui y ont recours, à créer, à tous niveaux, les conditions d'organisation et de rapports suffisamment *ad hoc* pour qu'elles autorisent à travers toute mesure et tout traitement l'expérience partagée d'une authentique relation d'existence.

Opération évidemment très complexe, plus facile à dire qu'à faire, mais dont il faut pour le moins être convaincu et en avoir l'ambition.

À ce titre, la profession d'aide médico-psychologique occupe une place d'excellence, agissant de surcroît, simultanément et souvent avec des

perspectives très limitées sur les registres du soin et de l'éducation, métiers que l'on dit parfois « impossibles ».

Métiers impossibles, non parce qu'on ne peut les mettre en œuvre — les AMP qui exercent, plus nombreux chaque année (ils dépasseraient les 50 000) témoignent chaque jour de leur indispensable et efficace réalité — mais parce qu'au-delà des différents savoir-faire que les circonstances vont imposer, cet accompagnement a besoin pour s'accomplir que le professionnel y soit suffisamment impliqué. Cet aspect fondamental infiltre, submerge, tous les aspects professionnels habituels et il est malheureusement bien difficile d'en rendre compte ou d'en faire l'apprentissage par la seule écriture.

Aussi, si nous restons convaincu de l'intérêt que peut présenter ce type d'ouvrage — de nombreux témoignages nous en ont assuré depuis la première édition — ce n'est toujours pas sans appréhension, tant nous savons la difficulté qu'il y a à transmettre ce qui fait l'essence et la complexité de cet engagement.

Si, dans un programme de formation, quelques-unes des données qui éclairent les différents contextes de cette problématique, peuvent être momentanément isolées et regroupées par discipline, ou découpage référentiel, la pratique de l'exercice professionnel et de la formation en montre rapidement les limites et le caractère artificiel, chaque question ayant à se référer bien souvent et simultanément à plusieurs branches de la connaissance<sup>1</sup>.

Le jeu d'une formation, quel qu'en soit le lieu (lieu de l'exercice ou école), va donc être double :

- présenter ces repères nécessaires ;
- créer les conditions d'une utilisation satisfaisante, en se méfiant des faux amis, soit tout ce qui tend à faire passer pour simple ce qui est complexe, sans pour autant sous-estimer l'intérêt d'intégrer quelques repères simples qui peuvent toujours paraître de bon aloi.

Cet écueil, sans être totalement écarté, peut être contourné dans le cadre habituel des échanges.

Exposer en parlant, et souvent à plusieurs voix, comme cela se fait au cours d'une formation, c'est pouvoir constamment, en suivant l'auditoire, nuancer et relativiser son propos, y apporter commentaires

---

1. Ce que n'autorise, quand on s'y tient de trop près, la logique des référentiels.

et exemples, encourager l'échange, la confrontation d'idées et d'expériences, faire que raisonnements et résonances avancent de concert et ainsi entraîner l'esprit à comprendre plus encore qu'à savoir...

Dans ces conditions, quand on y parvient, des connexions s'établissent et l'on peut espérer que parallèlement à l'acquisition des connaissances essentielles qui serviront de repères, ceux qui cherchent à comprendre, y compris ce qu'ils ont appris par l'expérience, développent une ouverture d'esprit et un mode d'interrogation qui, s'il ne trouve pas toujours ses réponses, autorise l'expérience d'une pensée plus autonome, d'un esprit libre tellement utile en matière de relations humaines.

C'est ainsi que dans les formations aux différents métiers de l'accompagnement social spécialisé, et ce quels que soient le niveau de formation à atteindre et les niveaux d'études retenus pour les commencer, les formateurs s'appliquent à considérer celui qui se forme, non comme un futur manœuvre qui a à retenir du vocabulaire, des définitions, des procédures, des disciplines... pour mieux effectuer, exécuter les consignes, mais comme un acteur qui pour chaque situation va devoir s'ingénier à trouver la meilleure réponse à un problème singulier, dans un espace donné, où sa responsabilité sera engagée et où la réflexion doit améliorer les réflexes.

Nécessaires dans beaucoup de formations professionnelles, ce processus, cet entraînement, cette discipline sont essentiels pour les professions qui mettent aussi fortement en jeu la complexité d'une relation humaine où la question de l'être à l'autre, que ce soit celui du sujet à aider ou celui de l'aidant, est centrale.

Privée par définition de cette dynamique d'échanges et de mises en question qui n'ont pas toujours leurs réponses, l'écriture et surtout celle d'un manuel, a une portée plus étroite et autorise moins de latitude mais doit cependant effectuer un choix quant aux repères à retenir, au développement à leur accorder, aux débats à introduire, au langage à adopter... en postulant que ces choix sont conciliables avec quelques bases préalables elles-mêmes portées par le désir suffisant d'y puiser pour y construire sa voie.

Ce désir — il faut aussi d'ailleurs le reconnaître — n'est pas nécessairement d'emblée au rendez-vous, car nous savons fort bien que pour nombre de ceux qui s'engagent dans cette voie d'accompagnement, souvent sans la connaître, si ce n'est que très vaguement, c'est d'abord le hasard et surtout la nécessité qui ont choisi.

Par bonheur, car sinon ces métiers seraient difficilement praticables, la rencontre avec la nature de ce travail révèle très souvent des intérêts et

des dynamismes que d'autres expériences ou apprentissages avaient parfois jusqu'alors éteints. Cette étincelle qui donne du sens à l'exercice professionnel suscite alors le désir d'apprendre avec le risque cette fois-ci de faire feu de tous bois.

Les quelques repères de ce livre sont principalement destinés à éviter cet écueil. Ils n'ont pas pour prétention de dire où il convient d'aller — chacun doit trouver son chemin — mais de fournir quelques indications pour ne pas inutilement se perdre.

Ce livre est conçu évidemment en pensant d'abord à la profession d'AMP, figure principale de l'aide médico-psychologique, qu'il convient selon moi de toujours bien distinguer et promouvoir dans le champ de l'accompagnement social. Toutefois, il peut aussi concerner tous ceux qui à un autre titre, et pas nécessairement professionnel, sont concrètement concernés par cette fonction.

La question de la dépendance, quand malheureusement elle survient, et de ses recours n'étant pour personne une question étrangère, ce sujet peut en effet aussi intéresser d'autres publics : ceux qui y sont déjà confrontés (je pense là en particulier aux parents ou aux proches des personnes à aider) ; ceux que cette adversité préoccupe et ceux qui peut-être pourraient trouver là matière à profession et sens à leur vie.

Étant donné cet objectif de définition d'un exercice professionnel, la réflexion proposée est organisée en quatre parties :

- Une première partie préalable à la réflexion positionne quelques repères organisationnels puis rappelle les fondements, l'histoire originale de cette fonction et la situation actuelle de cette profession.
- Une deuxième partie est consacrée au questionnement concernant « la dépendance », c'est-à-dire à ce qui donne du sens à cette fonction. Une partie est réservée aux aspects généraux ; l'autre l'est plus précisément à quelques problématiques, parmi celles les plus couramment côtoyées par l'AMP.
- Une troisième partie est centrée sur l'appareil. Elle décrit les cadres : législatifs, réglementaires, institutionnels de l'espace professionnel de l'AMP.
- La quatrième partie est consacrée à la pratique de l'AMP et aborde une série d'aspects particuliers ou problématiques que l'exercice professionnel retient parmi les plus structurants.

---

# Introduction

**L' HUMANITÉ EST CONFRONTÉE**, depuis ses origines, au délicat et souvent dramatique problème de la dépendance sociale, c'est-à-dire à l'incapacité majeure, pour un individu, à vivre par ses propres moyens. Selon les lieux, les époques et plus particulièrement la nature et la représentation de cette dépendance, les réactions à cet égard sont très différentes et souvent contrastées, les « anormaux », les malades et les vieux faisant l'objet de réponses sociales très diverses qui, selon l'évolution des idées, des mœurs et des circonstances, oscillent entre l'hostilité, l'indifférence ou de la considération :

- à l'hostilité correspondent le rejet et l'exclusion sous toutes ses formes :
- à l'indifférence répondent des formes variées de l'ignorance, de l'oubli, de l'abandon ;
- alors que la considération, en revanche, suscite des attentions, elles aussi à expressions diverses, mais témoignant toutes d'une certaine compassion et d'une préoccupation pour cet autre, afin d'en améliorer l'existence, mais selon des principes qui ne cessent d'évoluer.

L'aide au prochain est ainsi le fruit d'une longue maturation sociale, sujette à de nombreuses fluctuations et non exempte d'ambivalence, caractérisée par un sentiment et par des attitudes qui se réfèrent simultanément à plusieurs valeurs et intérêts. Les acquis restent donc souvent précaires et les critères d'appréciation, tant en ce qui concerne ceux qu'il convient d'aider que la manière de le faire, peuvent être très changeants. Chaque époque développe ses priorités et certaines formes de difficulté à être parmi les autres n'y figurent pas nécessairement au titre des urgences.

Pourtant, et malgré tous ces aléas, l'idée de l'aide au prochain s'est imposée peu à peu ; d'abord dans ses aspects les plus matériels, puis avec le temps, et non sans réserves et difficultés, par l'introduction progressive d'autres aspects, au fur et à mesure que l'homme acceptait de trouver dans cet autre, qu'il aidait, quelques ressemblances avec lui-même.

C'est ainsi que, traditionnellement, les personnes très dépendantes ont pu, longtemps, et principalement, être prises en charge par leurs proches.

Mais cette solution, qui reste d'ailleurs actuelle dans de nombreuses parties du monde, est progressivement remplacée par d'autres formes communautaires de plus en plus professionnalisées de l'accompagnement social, car l'évolution des sociétés et les changements dans leur organisation s'avèrent, malheureusement, incompatibles avec les formes de solidarité initiale.

Cette situation est celle de la France, qui, comme d'autres pays, est confrontée depuis longtemps, et principalement depuis les deux derniers siècles, à la nécessité, voire à l'obligation d'intervenir auprès de ceux, toujours plus nombreux, que leurs proches ne veulent, ne peuvent ou ne savent pas garder auprès d'eux.

C'est ainsi que la nécessité d'employer, pour ces services, des personnes extérieures à l'entourage habituel des sujets concernés a amené la création d'un corps nouveau de personnels, affecté à des tâches variées qui vont progressivement évoluer : de servant ou de serviteur, de gardien, de surveillant, d'infirmier, d'éducateur, plus généralement d'accompagnant, d'abord en institution puis de plus en plus à domicile

C'est de cette forme nouvelle de la « domesticité<sup>1</sup> », qui assure une mission pour la société et un service au public concerné, somme toute d'intérêt général, que vont progressivement émerger des corporations de plus en plus professionnalisées et spécialisées, en fonction de certaines indications, de techniques et de structures administratives. D'abord assez semblables et polyvalents, sinon dans leur motivation du moins dans leur fonction, puis se diversifiant du fait de l'évolution des besoins, des mœurs, mais aussi des choix économiques et politiques, ces emplois vont de plus en plus évoluer dans le sens des soins, qu'ils

---

1. Domesticité : qui accompagne sous le même toit.



soient physiques ou moraux ; aspects qui trouveront leur articulation, leur complétude dans le concept nouveau du médico-psychologique<sup>1</sup>.

Parmi les dernières-nées des professions d'action sociale, l'aide médico-psychologique, appelée couramment l'AMP, qui fait principalement l'objet de cet ouvrage, est la parfaite illustration de cette évolution et l'héritière des nombreuses filières d'emploi qui, successivement, furent confrontées au problème des situations limites en matière de dépendance sociale. Profession assez méconnue il y a encore quelques années, bien qu'existant à bas bruit depuis plusieurs décades, l'AMP a, désormais, acquis ses lettres de noblesse, en remplissant auprès des personnes très dépendantes, pour cause d'incapacités diverses, une fonction d'aide de plus en plus spécialisée.

Plutôt contestée dès ses origines par les professions voisines déjà existantes, qui voyaient en elle une déqualification, la profession d'AMP s'est progressivement imposée par une spécificité toute particulière dans des lieux où les professions plus polyvalentes du soin infirmier asilaire, puis psychiatrique, puis celles du soin éducatif spécialisé ne sont pas parvenues à s'investir suffisamment. Bien que toujours censé travailler selon le cas auprès d'un éducateur ou d'un animateur qu'il seconde, puisque c'est ainsi que son poste est encore défini, l'AMP dans la réalité est le plus souvent en situation d'aide directe non d'un autre professionnel mais des personnes dépendantes, pour lesquelles il représente la référence permanente en matière de soins et d'accompagnement. Ce renversement du sens du mot « aide » oblige à regarder et à traiter cette fonction comme une profession majeure, d'abord dans le cadre des équipes médico-psychologiques, puis plus largement dans le cadre du sanitaire et du social, où cette profession est de plus en plus recherchée. Profession de synthèse en matière de soin et d'assistance, cette profession, dont l'utilité est maintenant incontestable, s'est avéré ces dernières années la mieux définie et la plus clairement identifiable dans le champ des professions de l'accompagnement social ; où cette profession figure, et sans doute pour longtemps, parmi les priorités. Souhaitons que les élargissements qu'ouvrent les textes de réforme de leur formation et de leur définition qui l'intègre dans les professions éducatives n'en bouleversent pas par trop le cours et l'identité.

---

1. Notion qui anticipe sur le concept récemment politiquement mis à l'honneur de « care » qui est de prendre soin.



## PREMIÈRE PARTIE

---

# Fondements, origines et situation actuelle

*« La mémoire enchante le passé, l'histoire le désenchante.  
Claires ou foncées, les couleurs de la mémoire sont toujours vives,  
alors que l'histoire ne se peint qu'en gris. Il faut donc en prendre son parti :  
entre mémoire et histoire, il n'y aura jamais que des compromis boiteux.  
Mais après tout en boitant on peut aller loin. »*

Yvon TRANVOUEZ<sup>1</sup>

**R**ÉSULTAT DE L'ÉVOLUTION SOCIALE, en rapport avec ses besoins, ses connaissances et son savoir-faire, les professions sont tributaires de données économiques et politiques qui les infléchissent dans un sens ou dans un autre. L'étude des origines d'une activité humaine et de ses transformations est de ce point de vue très instructive, car elle peut, en partie, expliquer la situation actuelle et parfois même mettre en évidence des aspects oubliés bien que toujours présents. C'est pourquoi nous avons réservé une place importante à l'étude de l'évolution de cet accompagnement social dans notre société.

---

1. Yvon TRANVOUEZ, *Les couleurs de la mémoire et le gris de l'histoire*, Mémoire enracinée, mémoire déracinée. Séminaire du CNAHES, oct. 2003.

Mais si parler de profession et non de métier à propos des fonctions qu'assurent les AMP correspond à un choix bien réfléchi, cette prise de position demande à être étayée. Une fois les repères généraux et historiques posés, les éléments finalement spécifiques à la profession d'AMP seront plus faciles à situer, dans un espace socio-historique, économique, politique et organisationnel où les différentes identités professionnelles, pour distinctes qu'elles puissent demeurer, ont néanmoins de larges similitudes et affinités.

# 1

---

## Quelques repères préalables

**U**N CERTAIN NOMBRE de termes très courants concernant l'organisation sociale sont souvent utilisés indifféremment l'un pour l'autre, selon des conventions qui varient, en fonction du moment, des cadres et des contextes de référence, et c'est par exemple le cas pour les termes de « fonction » et de « statut », de « métier » et de « profession ». Il s'ensuit fréquemment des malentendus préjudiciables, chaque interlocuteur ne donnant pas à chaque mot la même valeur. Cette confusion entre des registres qui ne répondent pas aux mêmes attentes et logiques complique inutilement les analyses et altère les identités.

### Le besoin

Ce terme, on le comprendra, commande tous les autres, d'où la nécessité de l'éclairer en premier.

À l'exception de besoins correspondant à des nécessités vitales (manger, boire, dormir, etc.), tels qu'ils existent à l'état pur au début de la vie ou dans certaines situations extrêmes, les besoins, bien qu'ils dominent l'organisation

**Relatif** ♦ Qui n'a pas de caractère absolu et définitif.

**Circonstanciel** ♦ Qui varie selon les circonstances : où, quand, comment, pourquoi...

sociale, sont *relatifs* et *circonstanciels* et par ailleurs vite surchargés par la problématique du **désir** qui en complexifie le sens.

## La fonction

Pour satisfaire ces attentes, « l'espèce » s'organise pour trouver des solutions et répondre au plus près. Cette mise en actes que détermine tel ou tel intérêt, nous l'appellerons la fonction.

Ainsi, à l'origine de tout mouvement humain, action ou agitation, c'est-à-dire de tout mouvement plus ou moins ordonné, ayant un sens, un *objectif* et un *but*, on trouve toujours un ou plusieurs besoins à satisfaire.

**Objectif-But** ♦ Souvent employés l'un pour l'autre ces termes méritent une distinction dans la mesure où ils peuvent recouvrir deux significations différentes : d'une part l'objet qui est visé, l'objectif, d'autre part à quelle fin, le but.

Le fait que, à l'origine d'une action plusieurs besoins conscients ou inconscients soient en jeu, qu'une action puisse servir des besoins inattendus, éventuellement contradictoires, confère à ce concept un caractère imprécis, parfois ambigu, que l'organisation sociale rationalise, en désignant chaque fonction au regard du besoin qui paraît socialement le plus dominant à un moment donné ; de même qu'elle la positionne dans l'organisation sociale.

Chaque fonction alors nommée étant elle-même un ensemble de fonctions qui, selon les circonstances, s'utilisent et s'agencent différemment. Chaque dénomination, quand elle s'impose, est en général le résultat d'après débats, où se jouent des intérêts multiples, qui ne sont pas toujours centrés sur le fond des besoins mais cherchent à concilier cette nouveauté avec l'histoire des acquis.

Pour la fonction médico-psychologique, concept qui comme nous le verrons ne s'est pas facilement imposé, l'intitulé veut signifier le double besoin : d'une part la préoccupation pour le corps qui est sous entendu « malade » et nécessite des soins sanitaires spécifiques, de même et simultanément sur tous types de soins, d'attentions, d'accompagnements qui peuvent avoir une incidence favorable, non seulement sur l'état du psychisme, mais aussi sur l'état général. À ce propos on remarquera le succès de cette notion de « care » qui correspond tout à fait à cette définition. Mais la fonction ne dit pas seulement

## Quelques repères préalables

le besoin à satisfaire, elle dit aussi selon quels principes on entend le faire. On verra l'importance de cet aspect, car ces deux aspects ne cessent d'interagir.

Ainsi, chaque fonction ainsi désignée dans un certain contexte est significative des exigences et valeurs d'une époque, ce qui explique qu'elle puisse évoluer sous ce nom, disparaître ou exister sous un autre nom. Il se peut également, lorsque l'intitulé est stable, prenons celui de soin, que cet intitulé soit, selon les époques, porteur de valeurs très différentes. C'est aussi en fonction de cette évolution que certaines fonctions se déclinent, se divisent, s'élargissent ou se réduisent au détriment d'anciennes ou au profit de nouvelles.

## Le statut

Sur cette première base, où s'est déjà imprimé un élément de reconnaissance sociale par l'intitulé d'une fonction, l'organisation sociale est amenée ensuite à préciser qui exerce cette fonction et à quel titre il(s) va (vont) l'exercer ; c'est-à-dire leur *statut*.

Cette reconnaissance participe de deux notions voisines et pourtant à bien distinguer : la légitimité qui reconnaît le savoir-faire dans le sens de la fonction et la légalité qui dit le droit d'exercer. Selon les cas et l'histoire, l'organisation sociale privilégie plutôt l'un que l'autre.

S'agissant des professions, le schéma est plutôt le suivant. D'abord, quelqu'un ou quelques-uns se font connaître par leur légitimité dans l'exercice d'une fonction ; dans un deuxième temps, si ce service s'avère efficace, a un caractère collectif et s'il est durable, cette capacité est reconnue par un titre.

Avec le temps, et ce peut être un effet pervers, la possession du statut va valoir autorisation à remplir cette fonction, sans que préalablement la question des capacités et de l'expérience soit nécessairement posée : on peut ainsi être diplômé, donc autorisé à exercer, sans avoir fait la preuve que l'on est « capable » de répondre aux besoins de cette fonction.

**Statut** ♦  
Ensemble des éléments qui constituent la reconnaissance sociale.

A *contrario*, en l'absence du titre, très souvent obtenu après formation et examen, l'exercice d'une fonction à titre professionnel peut être alors interdit. Dans certains cas, tels ceux de la fonction médicale, d'assistants de service social, etc., la fonction est protégée et nul ne peut exercer ces professions s'il n'en possède le statut. Dans ce cas particulier un statut a le monopole d'une fonction.

En règle générale, une fonction est ouverte et peut être assurée à des titres divers, ici, pour la fonction qui nous concerne, par les parents, d'autres membres de la famille, les voisins, etc., ainsi que par les différents professionnels de l'accompagnement qui vont être amenés à intervenir.

Ce qu'il convient là de retenir, c'est que, selon le titre auquel on exerce une fonction, la responsabilité et la latitude dont on dispose vont varier ; et que de toute évidence, pour la fonction qui là nous intéresse, on ne peut pas intervenir de la même façon selon que l'on est un parent, un bénévole ou un professionnel. Chaque statut ne conférant pas les mêmes droits ni les mêmes devoirs, ni les mêmes registres d'activité. À ce sujet il faut aussi rajouter que le fait d'avoir un statut de salarié, soit d'être rétribué pour assurer une fonction, oblige à s'engager dans une démarche professionnelle qui impose : formation, perfectionnement, contrôle, évaluation, déontologie...

## Le rôle

**Rôle** ♦ Roue, puis rouleau : la fonction en mouvement. Registre pour l'enrôlement des soldats.

**Autonomie** ♦ Étymologiquement : qui se régit selon ses propres lois. De façon plus réaliste : capacité de faire des choix dans un espace « cadré » et finalisé ; concept fil rouge de toute notre réflexion.

Sur ces bases, le rôle peut être défini comme la manière d'exercer une fonction, dans les limites du contexte institué ; le statut de l'acteur étant un des éléments instituant.

À ce niveau s'expriment les qualités personnelles de chaque acteur, nécessairement différentes d'un individu à un autre ; ce que l'on appelle la dimension de « l'artiste ». À travers le rôle se manifeste la créativité, l'originalité de chacun et plus généralement son *autonomie* ; toutes choses, et cela peut sembler un paradoxe, qui ne s'expriment bien que dans un environnement suffisamment structuré, où projet et moyens, soit tout ce qui autorise, vont bien dans le même sens.



## Quelques repères préalables

Cette cohérence nécessaire reste cependant insuffisante si elle n'est pas assortie d'une réelle *congruence*, c'est-à-dire que la manière dont se comporte l'acteur n'est pas une *posture* de comédie mais correspond à un authentique engagement dans le sens de ce que l'on attend de lui.

### La cohérence

À l'évidence, fonction, statut et rôle (dont cette dimension de posture) entretiennent entre eux des rapports interactifs ; c'est-à-dire que les caractéristiques et l'évolution de chacun ont un effet sur les autres, donc sur l'ensemble de l'organisation. Celle-ci, pour rester cohérente, doit s'appliquer à ce que chacun de ces registres agisse bien dans le même sens, et c'est alors l'objet du contrôle de s'en assurer.

### Le contrôle

Étymologiquement contre-roue pour certains, soit ce qui évite à la roue de se dévisser, ou double d'un registre anciennement appelé rôle, le contrôle (contre rôle) est indispensable dans toute organisation sociale. Sa fonction correspond au besoin de savoir si les actions menées vont bien dans le sens souhaité et restent dans les limites du cadre socialement arrêté.

### Le métier

Souvent indiqué comme synonyme de profession, en particulier pour les métiers manuels, le *métier* évoque l'outil, l'art et la manière, il se réfère, aujourd'hui surtout, au savoir-faire, à l'expérience, à l'apprentissage et à la dimension personnelle, sans être nécessairement assorti d'autres attributs et notamment des références intellectuelles, juridiques et symboliques que l'on trouve dans une profession.

**Métier** ♦  
Étymologiquement,  
ministre au sens  
de servant.

## La profession

Une profession tire d'abord son sens et sa légitimité d'un savoir-faire, le plus souvent acquis par l'expérience et l'apprentissage, soit la maîtrise d'un métier ou de plusieurs métiers<sup>1</sup> dans une fonction donnée. Avec le temps, les professions s'annexent d'autres éléments d'identité sociale qui vont renforcer leur statut.

Ces différents attributs : sélection, formation et diplôme d'un certain niveau, cycles universitaires ou professionnels, examens ou concours, convention collective, *corpus* de références théoriques et techniques, *déontologie* plus ou moins codifiée, valeurs, etc., confèrent à ces constructions, alors professions, l'image d'un corps très constitué, tant dans ses aspects techniques que juridiques et symboliques.

Le fait d'employer les termes de profession ou de métier n'est donc pas indifférent. Avec le métier on insiste sur le savoir-faire, résultat de qualités personnelles, confortées par le fruit de l'expérience. Ces conditions nécessaires sont d'autant plus valorisées par l'organisation sociale que celle-ci, pour différentes raisons, peut résister à donner du corps à cet emploi : par exemple en ne favorisant pas l'accès à des études, considérant que seules les conditions nécessaires sont suffisantes, voire que d'autres apports déformeront.

À l'inverse, l'absence dans une « profession » de références au savoir-faire, ainsi qu'aux autres critères habituels d'un métier, est le signe d'une activité mal définie dans ses objectifs. Le concept, volontairement imprécis, confus, voire vide, de « travail social » en est une assez bonne illustration.

**Corpus** ♦ Recueil de pièces, de documents, concernant une même discipline.

**Déontologie** ♦ Ensemble plus ou moins codé des règles et devoirs professionnels.

1. Le titre d'AMP sous-entend une certaine polyvalence pour l'exercice de l'accompagnement des personnes dépendantes. Sur cette base, en fonction de la spécificité des situations — polyhandicap, maladie d'Alzheimer, soins palliatifs, etc. —, l'AMP va devoir développer des savoir-faire (métiers) différents.

## Quelques repères préalables

### La corporation

Lorsque métier et profession sont dans un rapport consolidé on est alors en présence d'une corporation, à distinguer de *corporatisme*, ce qui procure une identité forte au plan professionnel et un fort sentiment d'appartenance à un groupe social bien représenté.

**Corporatisme** ♦  
Souvent amalgamé avec corporation, c'est l'aspect défensif et protectionniste d'une profession dont il entraîne la mort fonctionnelle sinon statutaire à plus ou moins brève échéance.

**En résumé :** on est au service d'une fonction, on occupe un emploi, on exerce un métier, on fait partie d'une profession, qui correspond à un certain type de situations d'exercice. Reste néanmoins une notion qui traverse ces différents repères et qu'il faut aussi préciser : la compétence professionnelle.

### La compétence professionnelle

Sur ces bases, la compétence professionnelle s'envisage à deux niveaux quasi simultanés :

- celui des *capacités, des aptitudes* à comprendre un problème et à savoir concrètement le résoudre. Ces qualités disent le savoir-faire et consacrent à l'exercice sa légitimité. Ces conditions sont évidemment nécessaires mais elles sont cependant insuffisantes pour exercer ;
- car il faut à cet exercice des fondements légitimes ou légaux. C'est le niveau de l'*autorisation* (condition complémentaire également essentielle).

On retiendra donc que le fait d'être capable n'autorise pas toujours à intervenir, car pour des raisons de situation, de répartition des compétences, etc., d'organisation en général, cela peut être contre-indiqué, voire interdit de le faire (chapitre 15, « L'institution, un appui pour l'exercice »).

On retiendra également que le contexte, ensemble de conditions très concrètes qui environnent l'exercice, est un autre registre de l'autorisation.

## L'aptitude

Condition bien sûr nécessaire, elle s'analyse aux deux niveaux : du comprendre et de l'agir et de leur plus ou moins facile articulation.

- *Comprendre*

C'est tout à la fois et non sans incidence :

- la somme de ce que l'on sait d'avance et qui fait culture sur une question : dispositions, expérience personnelle, études, la connaissance des dossiers, etc. ;
- puis ce que l'on apprend et éprouve en étant confronté au problème à résoudre, soit dans la perspective qui nous concerne au fur et à mesure que la personne qu'il cache nous devient familière.

Familière, la personne à aider ne l'est pas seulement parce qu'on l'accompagne journallement, souvent sous le même toit et qu'on a donc bien appris à la connaître, elle l'est surtout, mais nous le redirons, parce qu'on la reconnaît comme un semblable et que, sans pouvoir se mettre à sa place, on parvient suffisamment à s'identifier à elle pour pouvoir l'aider. Comprendre est donc là un processus dynamique, évolutif et très relationnel où celui qui aide et celui qui est aidé sont pris dans un « jeu » interactif, où faire, apprendre et comprendre sont difficilement dissociables.

- *Agir*

C'est l'ajustement progressif entre ce qu'on pense qu'il faut faire, ce qu'il est réaliste de tenter et ce que l'on sait faire ; l'action se déroule selon des règles d'éthique générale qui s'imposent avant même que les protagonistes aient tout compris, dès que s'engage une relation. Aux premiers rangs de ces principes, notions fondamentales auxquelles tout le reste est subordonné et que nous aurons à tout propos l'occasion de développer :

- le droit des personnes à la singularité, au respect, à la dignité, à l'autonomie, au confort, à l'équité ;
- et l'assurance que ceux qui accompagnent sont bien convaincus que, derrière toute dépendance, il existe

## Quelques repères préalables

toujours des possibles, si petits soient-ils, pour aller dans le sens d'un mieux-être.

La distinction souvent faite entre savoir, savoir-faire et savoir-être induit une représentation à la fois séparée, voire successive de ces trois champs, alors qu'il s'agit d'un tout indissociable dont les données interagissent constamment l'une sur l'autre. De leur adéquation dépendent les résultats. Les relations entre la théorie et la pratique ne sont pas de dépendance linéaire, mais circulaire, ou d'enveloppement réciproque.

Une remarque voisine peut être aussi faite à propos du *référentiel métier*. Cette approche de l'exercice professionnel, si elle facilite la comparaison entre des métiers voisins mais de niveau différent et permet de reconnaître des acquis en matière de promotion sociale, ne rend pourtant pas compte de sa complexité.

L'expérience montre, en effet, que la somme acquise de tous ces gestes identifiés par « métier » ne dit pas nécessairement la compétence d'un professionnel qui, au total, peut s'avérer valoir moins ou beaucoup plus que ce résultat, qui peut taire l'essentiel. Cela est flagrant dans les métiers où ce que l'on donne compte autant que la façon de le donner, ou plus généralement que la relation qui à cette occasion peut s'échanger.

**Référentiel métier** ♦ Notion qui consiste à inventorier la totalité des actes qu'il est nécessaire de savoir faire dans chaque métier.

## L'autorisation

Certains pensent parfois qu'il est suffisant de savoir traiter un problème pour être autorisé à le faire. Sans vouloir freiner l'enthousiasme et l'esprit d'initiative, il faut pourtant rappeler que d'autres exigences sont à observer, et en particulier l'obligation pour chacun sauf *urgence* de ne pas empiéter sur les prérogatives des uns ou des autres.

C'est ainsi qu'un aide médico-psychologique, comme tout autre employé, et quelles que soient par ailleurs ses qualifications et aspirations, est d'abord tributaire de son statut et de l'organisation qui le précise. Cet ensemble détermine les objectifs et modalités d'action, en fonction des attributions d'une profession et de manière plus spécifique, en fonction des répartitions de compétences dans chaque institution.

**Urgence** ♦ qui ne souffre pas de retard, est beaucoup moins fréquente en réalité qu'on le laisse parfois supposer. Face à elle quand elle survient vraiment, il convient de prendre ses responsabilités et de choisir entre le légal et le légitime, quitte à expliquer ensuite cette décision.

## Cadres et contexte

Mais la compétence est aussi à replacer dans ses cadres et son contexte, ensemble des circonstances qui environnent et accompagnent l'exercice professionnel.

Les cadres sont tout ce qui s'impose de façon fixe et bien déterminée, tant qu'il n'est pas décidé de les modifier, et servent de référence et de sécurité : au plan éthique (valeurs préposées), réglementaire, matériel, temporel, spatial, d'organisation etc. Le contexte introduit d'autres éléments d'ambiance, de climat, de mode, de dynamique d'un groupe, d'enjeux, mais là aussi éthique (processus d'interrogation sur le bien fondé des choses) etc., il est plus aléatoire, plus occulte, plus implicite, plus variable et imprévisible.

Hors les blocages personnels qui, dans certaines situations, peuvent inhiber la compétence, soit parce qu'elles réveillent des problèmes particuliers ou en révèlent, l'aide médico-psychologique peut rencontrer des situations qui, de manière directe ou insidieuse, vont faire de lui un être « empêché ». Il ne suffit pas, en effet, de savoir résoudre un problème et en avoir le droit pour s'avérer compétent, encore faut-il que les circonstances s'y prêtent suffisamment et confirment l'autorisation.

Dans le domaine de l'aide aux personnes dépendantes où la dimension institutionnelle est le plus souvent très présente, la compétence individuelle peut s'avérer dérisoire quand l'institution elle-même en est dépourvue ; c'est-à-dire quand elle n'a pas réussi à créer les conditions qui autorisent l'exercice individuel de la compétence dans un espace collectif structuré, rigoureux et cohérent.

*A contrario*, quand les aides médico-psychologiques se sentent en harmonie avec les circonstances avec lesquelles ils font unité, les compétences se sentent suffisamment libres et autonomes pour prendre leur responsabilité.